

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 27/02/2009**

Étaient présents : MM. FAREZ. GUEGUEN., M. KOSCIELNIAK., Mme LECHIFFLARD
Mme FELBACQ. MM. FLICOTEAUX.. SANDRON.M GUFFROY-
Melle ROUSSEL, Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS. M.JANIAK

Absents excusés : MM GOGUILLON, BARDOUX, GUEANT, DEVAULX, MOUVIER, Mme CALIPPE

Pouvoirs :

M. GOGUILLON à M.FAREZ
M. DEVAULX à M. FLICOTEAUX
M. GUEANT à Mme FELBACQ
M. BARDOUX à M.KOSCIELNIAK

Secrétaire de séance : Mr DECHAMPS

Approbation du Procès-verbal du 12/12/2008.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire –Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports Fêtes et Cérémonies
– SIVOM – Rive – Adjudication – USED- Circulation- Listes Electorales-

TRAVAUX

Fond Départemental de Solidarité 2009

Gravillonnage partiel de la rue des Marguerites

Travaux effectués :

Noureuil : Inauguration et mise en service de la cantine de l'école de Noureuil, rue Gambetta
Divers travaux électriques école et préau

Viry : Divers travaux électriques à l'école et salle Jean Racine

Travaux en cours :

Accueil de la Mairie

Travaux futurs :

Toiture salle d'évolution, conduite d'eau potable rue Gaston Trioux, avant projet d'étude de la requalification de la rue Gaston Trioux, lancement du Plan Local d'Urbanisme, installation d'un câble électrique salle des sports Jean Racine, porte école de Noureuil et Viry-Centre.

DELIBERATIONS

FINANCES

› **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (BUDGET GENERAL)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

› **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 82 272,16 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 38 470,39 euros

› **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Service Eau Potable 2008 (S.D. EAU POTABLE)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

› **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 Service Eau Potable - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- à l'excédent reporté (compte 001) pour 29 091,71 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 82 488,78 euros

- › VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009
- › VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal

- décide de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente :

▪ Taxe d'habitation	12,29 %
▪ Taxe foncière (bâti)	12,48 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	32,01 %

- vote le Budget Primitif (général) équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section de fonctionnement à 1 036 570,00 €
- Pour la Section d'Investissement à 215 286,00 €

- vote le Budget Primitif Eau potable équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section d'Exploitation à 55 228,00 €
- Pour la Section d'Investissement à 105 637,00 €

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA COMMUNE

Le Maire expose que la Commune a l'obligation de fixer la durée d'amortissement pour chaque type d'immobilisations. En tenant compte des biens faisant l'objet d'amortissement, il serait nécessaire d'appliquer le barème suivant :

- Autres établissements publics locaux (20417).....15
 - Autres subventions d'équipement aux organismes publics (204).....5
 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (203).....5
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les durées d'amortissement ci-dessus.

F.C.T.V.A. 2009

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la T.V.A. (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code titre général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

INFORMATIONS DIVERSES

→ C.C.A.S.:

Colis de Pâques : la distribution des colis de Pâques aura lieu le Samedi 3 avril 2009

→ CEREMONIE DU 90^{ème} ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE LA MAISON DU GARDE

Dépôt de gerbe à la Maison du Garde rue du 9^{ème} Cuirassiers et du 10^{ème} ESSEX

Le SAMEDI 21 MARS 2009 à 15 heures.